

ANNEXE 3

ENGAGEMENTS DU MAÎTRE D'OUVRAGE

Le maître d'ouvrage s'engage lors de la consultation des entreprises à intégrer les différents aménagements présentés dans le dossier d'enquête publique tels que : la réalisation d'un écran acoustique , la mise en place d'un dispositif d'assainissement, la collecte des eaux de plateforme ainsi que la création d'une bande médiane équipée sur toute la section sud du Projet.

La définition et la mise en œuvre des mesures ERC « éviter, réduire, compenser » ayant pour objectif d'éviter les atteintes à l'environnement, de réduire celles qui n'ont pu être suffisamment évitées et, si possible, de compenser les effets notables qui n'ont pu être ni évités, ni suffisamment réduits, s'appliquent aux projets et aux plans et programmes soumis à évaluation environnementale ainsi qu'aux projets soumis à diverses procédures au titre du code de l'environnement (autorisation environnementale, dérogation à la protection des espèces, évaluation des incidences Natura 2000, etc.).

Pour ce projet, il n'y a pas de mesures compensatoires mais des mesures d'évitement (déplacement de la flore) et d'adaptation du calendrier des travaux.

1/ Réalisation d'un écran acoustique :

La diminution du trafic ainsi que la mise en œuvre d'un écran acoustique au droit de la RD828 permettront d'améliorer les niveaux sonores au droit des habitations. Après la réalisation du projet d'aménagement, des mesures de bruit lors de la mise en service seront réalisées afin de s'assurer que les niveaux sonores sont conformes à la réglementation en vigueur.

Il est à noter que les immeubles situés à proximité bénéficient déjà d'une isolation de façade et des « ouvrants ».

2/ Mise en place d'un dispositif d'assainissement et de collecte des eaux de plateforme :

Dispositif d'assainissement :

Le bassin d'infiltration situé près du giratoire RN154 / RD828, récupère l'impluvium routier de l'échangeur. Il sera modifié afin que les eaux de la plateforme routière de la zone d'échanges soient collectées par des fossés étanches, des bordures caniveaux et des canalisations à fentes. Les eaux seront acheminées vers le bassin multifonction, situé au centre de la zone d'échanges, via un réseau de canalisations. Après un séjour dans le bassin de traitement, les eaux seront dirigées sur un bassin d'infiltration.

En section courantede la route, une attention particulière sera portée à ne pas mélanger les eaux de la plateforme routière aux eaux pouvant provenir des cultures voisines. Pour cela, des merlons seront mis en place de chaque côté de la route dès lors que la configuration des lieux fera apparaître un risque.

Les eaux de plateforme seront collectées par des fossés latéraux qui permettront une dépollution par percolation. En cas de pollution accidentelle, la très faible perméabilité du sol permettra de la cantonner le temps de son traitement.

3/ La création d'une bande médiane équipée sur toute la section sud du Projet :

Classiquement, la séparation matérielle des voies de circulation est assurée par un terre-plein central équipé d'un dispositif de retenue, constitué soit avec une glissière en béton armé, soit avec une double file de glissières métalliques.

Cependant, afin d'améliorer la sécurité sur la section courante et permettre le franchissement du dispositif central par la faune le projet d'une bande médiane équipée a été arrêté en tenant compte des caractéristiques du guide du SETRA de septembre 2011, qui définit les conditions d'aménagement des chaussées séparées à 2 X 1 voie.

La bande médiane équipée constitue une alternative au terre-plein central classique constitué d'un équipement de retenue (glissière). Elle consiste à mettre en place des dispositifs d'alerte pour le franchissement des bandes latérales par installation de barrettes sonores, ainsi que des balises ou balisettes (J11) en axe du terre-plein central pour créer un effet visuel de paroi.

Le choix de la bande médiane équipée permet d'apporter une solution à la séparation des flux de circulation et par conséquent aux chocs frontaux, tout en maintenant une totale transparence de l'infrastructure routière vis-à-vis de la faune.

4/ Flore

Une station de Falcaire commune (*Falcaria vulgaris*) est située sous le futur aménagement routier.

Du fait de l'élargissement de la route, il est prévu pendant les travaux, de déplacer cette station au niveau de l'accotement routier qui sera créé à proximité. La récolte des graines et leur conservation est prévue par le conservatoire botanique national.

5/ Travaux

Un phasage adapté des travaux réalisés sous circulation permettra de limiter la gêne aux riverains et aux usagers par la mise en place de déviation de courte durée.

Le maître d'ouvrage s'engage à informer les usagers et riverains de ces différentes phases de travaux et de circulation afin de leur permettre de prévoir leurs déplacements.